

VILLENEUVE D'AMONT

JANVIER 2024

BULLETIN MUNICIPAL N°4



A l'aube de cette nouvelle année je tiens à vous présenter, en mon nom et au nom du conseil municipal et des employés communaux nos meilleurs vœux de bonne et heureuse année et de bonne santé pour 2024.

Que cette année soit pour chacun de vous riche de satisfactions dans tous les domaines et que le bonheur soit au rendez-vous pour vous et vos proches.

Pour 2024, ayons la force de croire en nos rêves, en nos envies et donnons à nos projets un peu plus de nous-mêmes pour construire un futur meilleur.

Votre Maire
Marie-Claire MONNIN

« Apprendre d'hier, vivre pour aujourd'hui, espérer pour demain » Albert Einstein

Mairie
1, place de la Mairie
25270 VILLENEUVE D'AMONT
Tél : 03.81.89.51.51
Mail :
mairie@villeneuve25270.fr
Site internet :
www.villeneuve25270.fr

SECRETARIAT DE MAIRIE

Secrétaire : Mme Marie Sophie
SAULNIER

Mardi : 8h30-11h30/13h30-18h

Jeudi : 8h30-11h30

Vendredi : 8h30-12h00

Horaires d'ouverture au public :

Mardi : 15h-18h00

Vendredi : 9h00-12h00

MOT DU MAIRE

Depuis plusieurs mois, le contexte national et international, nous bouscule dans nos vies et nos quotidiens, et l'année 2024 s'ouvre à nouveau sur de grandes incertitudes. Le changement climatique, nous oblige à être tous vigilants vis-à-vis de notre consommation d'eau. Cette ressource devient un bien précieux et un enjeu pour l'avenir. Anticiper doit être notre ligne de conduite à court et moyen terme, des choix stratégiques seront nécessaires, sans toutefois annuler l'ensemble des projets de la commune. Dans cette période de fortes incertitudes, où les prix de l'énergie s'envolent et où les dotations de l'Etat s'amenuisent menaçant l'équilibre de notre budget, nous devons faire plus avec moins pour garantir un niveau de service public convenable et nous projeter dans l'avenir malgré tout.

L'année 2023 a vu se réaliser plusieurs décisions prises par le conseil municipal :

- ✓ Aménagement et rétrécissement de la rue des Tours
- ✓ Passage en LED pour l'éclairage des bâtiments communaux
- ✓ Changement de la cuisinière de la salle des fêtes
- ✓ Remplacement de la porte de garage et de deux fenêtres au logement de l'école
- ✓ Plantation dans la forêt communale suite au plan de relance ONF
- ✓ Réfection de voiries communales

Concernant le projet photovoltaïque de la station d'épuration : face aux contraintes techniques demandées par le bureau d'étude et par l'impossibilité de trouver une entreprise de charpente qui accepte de réaliser les travaux supplémentaires demandés, ce projet, à notre grand regret a dû être abandonné.

Certains projets débutés en 2023 continuent d'être affinés pour une réalisation en 2024 et de nouveaux projets voient le jour :

- Aménagement de trottoirs et de sécurisation Grande rue
- Aménagements des entrées du village
- Travaux de rénovation énergétique à l'ancien presbytère
- Construction d'un nouveau lieu de culte et aménagement du cimetière
- Changement d'une conduite d'eau très ancienne
- Aménagement d'un périscolaire intercommunal (avec Villers-Sous-Chalamont et Arc-Sous-Montenot) dans les locaux de la future école inclusive.

Je tiens à féliciter et remercier chaleureusement les bénévoles qui gèrent le fleurissement et l'embellissement de la place du village, et les associations qui par leur implication et leur motivation animent notre village tout au long de l'année.

Enfin je souhaite remercier le personnel communal ainsi que les élus du conseil municipal pour leur implication, leur adaptabilité et leur dévouement au service de la commune et de ses habitants.

Pour terminer j'encourage les habitants à s'associer à la vie de notre village, à participer aux animations mises en place. En vous connectant à l'application PanneauPocket sur votre téléphone portable vous ne pouvez plus passer à côté de la moindre information ou alerte qui concerne Villeneuve D'Amont.

Au plaisir de vous retrouver très prochainement lors des manifestations et événements de notre commune.

Marie-Claire MONNIN

Etat civil de l'année 2023

❖ NAISSANCES :



- Lya OREN, née le 2 mai, fille d'Anthony OREN & Manon SAGE.
- Dezzy DALOZ, née le 12 août, fille de Benoît DALOZ & Kathy MARADAN.
- Malo MARION, né le 4 septembre, fils de Guillaume MARION & Chloé MICHELET.
- Abel COLLET, né le 13 octobre, fils de Thomas COLLET & Carole JEANMASSON.

❖ DECES :



- Monsieur Sébastien DALOZ, décédé le 10 mai.
- Madame Martine GRASSA, décédée le 4 juin.

Hommage à Martine GRASSA

Martine GRASSA, ancien Maire nous as quitté subitement le jour de la fête des mères.

Elue pour la première fois en 2008 sous le mandat de Solange JATTEFAUX comme conseillère municipale, puis en 2014 pour son second mandat elle est élue Maire de notre village.

Martine prend très à cœur sa fonction de Maire en passant de nombreuses heures par semaine à la mairie dans les dossiers. En tant qu'élue communautaire elle s'investit également pleinement à la CCA800 en siégeant dans de nombreuses commissions. Rigoureuse dans son travail, elle est aussi soucieuse de garder la trace d'un maximum d'informations, alors elle ouvre un cahier par dossier avec une organisation bien à elle qui a pu quelques fois nous faire sourire mais qui nous a déjà bien rendu service quand on a fait appel à sa mémoire.

Son mandat de Maire débute par la réalisation de la dernière tranche des travaux d'assainissement et se poursuit par une assistance à maîtrise d'ouvrage pour un projet de lotissement communal et de sécurisation du village.

Mais la suite de son mandat n'a pas été des plus simple, en effet, elle a dû gérer une longue période sans secrétaire de mairie, puis en 2018 notre village subit plusieurs violents incendies dont celui de l'église ainsi qu'une mini tornade. En 2020, l'arrivée du COVID et ses nombreux protocoles l'obligent à être un Maire multi tâches.

En fin de mandat elle décide de ne pas se représenter en tant que Maire mais affiche sa volonté de rester au conseil municipal pour continuer à suivre trois dossiers qui lui tenaient particulièrement à cœur : l'ouverture de l'école inclusive au Château, le devenir de l'église et le maintien de la fromagerie au village.

Pour ce troisième mandat, elle continue de s'impliquer dans diverses commissions. Lors de la préparation des budgets elle est également très rigoureuse et soucieuse que chaque dépense soit bien justifiée. Comme chaque année, elle a préparé l'organisation du repas de la fête des mères et avait encore le projet d'agrémenter le fleurissement du village.

Au nom de la commune de Villeneuve d'Amont et de ses habitants, je vous remercie Martine pour toutes ces années d'engagements, de dévouements et d'implications dans vos fonctions d'élue.

Au revoir Martine

Devenir de l'église

La réflexion sur le devenir des ruines a été interrompue à l'automne 2021 suite au désaccord entre la commune et les représentants du Diocèse et de la Commission Diocésaine d'Art Sacré (CDAS) qui maintenaient fermement leur volonté de construire une église sans aider financièrement la commune à réaliser ce projet (pour information il manque 4 millions d'euros en plus de la somme allouée par l'assurance pour financer une église de la même grandeur que la nôtre).

Dans le même temps pour avancer le projet nous étions toujours en attente d'un diagnostic archéologique qui n'a été réalisé sur le site qu'en juin 2022 par l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP), et le rapport seulement transmis aux services de l'Etat en décembre 2022.

Le diagnostic archéologique a pu mettre en exergue, et comme attendu, la présence de vestiges (chapelle du moyen-âge, sépultures) sur l'emprise de l'église.

Début février 2023 nous avons pu organiser une réunion en visio-conférence avec le service régional d'archéologie et la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) sur les suites à donner au rapport. Le dialogue avec ces services a permis de confirmer que le projet du nouveau lieu de culte devra permettre d'éviter de réaliser des fouilles (coûts très onéreux à la charge de la commune) et qu'il devra préserver le sous-sol archéologique du site.

En septembre 2023, un nouveau représentant de la CDAS a été nommé et le dialogue a pu reprendre entre la commune, le diocèse, la CDAS, et la fondation du patrimoine lors d'une réunion le 17 Novembre 2023.

Lors de cette réunion toutes les personnes présentes se sont enfin entendues sur la construction d'une chapelle sur une partie des ruines de l'église avec un aménagement paysager du cimetière et ce avec l'enveloppe financière qui sera définie par le conseil municipal sur la somme touchée de la transaction avec l'assurance. Le premier porche sera conservé, un nouveau clocher avec des cloches devra être créé.

L'Abbé Decreuse souhaite que ce lieu soit un lieu de culte avec célébrations et non pas un simple lieu de recueillement.

Les membres de la CDAS souhaitent que ce lieu de culte vive, qu'il soit ouvert à des expositions, des concerts, ... Ils aimeraient aussi qu'une œuvre d'art soit présente sur le site.

Un calendrier de programmation a été défini et une prochaine réunion aura lieu début février 2024 pour affiner le projet et prendre les décisions qui s'imposent.

Les membres de la Fondation du Patrimoine nous ont indiqué qu'ils pouvaient intervenir pour cofinancer la partie aménagement paysager et la mise en valeur du site.

Espérons que cette année 2024 soit fructueuse pour ce projet de chapelle et que les travaux puissent débuter début 2025.

Les Trophées de l'Agriculture 2023 - Catégorie Forêt Durable

Sur la suggestion et l'incitation de notre agent ONF M. Eric PAGNIER, la commune a déposé un dossier de candidature pour les Trophées de l'Agriculture 2023, ceci afin de mettre en lumière notre démarche d'adaptation au changement climatique via les travaux prévus dans le plan de relance de la forêt communale et ceux déjà réalisés pour la réhabilitation de la tourbière.

La commune dans un premier temps a été retenue parmi les trois nominés dans la catégorie « Forêt durable ». M. Jean-Louis GODARD, 1er adjoint et président de la Commission Bois a rencontré les journalistes qui sont venus réaliser une vidéo sur la forêt communale et a répondu à leurs questions, cette vidéo a été utilisée par le jury pour départager les nominés.

A notre bonne surprise, notre commune a remporté le trophée « Forêt Durable » lors de la soirée de remise des prix des Trophées de l'Agriculture à Micropolis le 17 Novembre 2023.

Ce trophée vient récompenser le travail réalisé depuis plusieurs années par les différentes commissions bois de la commune, travail, qui ne l'oublions pas a été réalisé en concertation avec l'ONF et le Conservatoire d'Espaces Naturels de Franche-Comté.

Merci à Jean-Louis GODARD d'avoir su mettre en valeur notre patrimoine forestier face aux caméras, journalistes, et pour sa belle prestation orale lors de la remise des prix.



Aménagement rue des Tours



Un aménagement a été réalisé par l'entreprise CCEV d'Arc-Sous-Montenot, pour casser la vitesse et empêcher les véhicules de doubler en passant par le bas de la rue des Tours.

Montant des travaux 5159€ HT, et nous avons obtenu une subvention du Département de 25% du montant hors taxe de la dépense soit 1290€.

Cet aménagement a bien sécurisé la rue des Tours.

Réfection de deux chemins ruraux et d'une voie communale

En cette année 2023, nous avons pris la décision de rénover trois chemins qui étaient bien dégradés, c'est l'entreprise Roger CUENOT qui a obtenu le marché :

- Voie communale N°5 de Yoche pour un montant des travaux de 23028.90€ HT. Pour cette voie nous ne pouvions prétendre à aucune subvention.
- Chemins CHAUDART et CHANTRANS pour un montant des travaux de 27643€ HT, ces chemins ruraux étaient subventionnables à 30% du montant hors taxe ce qui représente une subvention de 8293€ du Département.

Panneau Pocket : connectez-vous avec Villeneuve d'Amont !



TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT VOTRE APPLICATION PANNEAUPOCKET

Recevez les alertes et les informations de votre collectivité en 4 CLICS

- 1 Ouvrez votre application Play Store, App Store ou AppGallery sur votre téléphone ou sur votre tablette   
- 2 Tapez "PanneauPocket" dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones).
- 3 Le logo de PanneauPocket apparaît à côté de l'application PanneauPocket en tête de liste. Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir".
- 4 Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le  à côté du nom de votre collectivité. Vous recevrez les notifications de son actualité en temps réel.

Félicitations, vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone ou votre tablette !
L'application est sans publicité, gratuite et sans récolte de donnée personnelle.

Retrouvez également toutes les infos et alertes depuis un ordinateur sur app.panneaupocket.com

BONNE UTILISATION !

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue cliquez sur "passez cette étape"

PanneauPocket



Recensement de la population 2024

www.le-recensement-et-moi.fr

Cette année, Villeneuve d'Amont réalise le recensement de sa population pour mieux connaître son évolution, ses besoins et ainsi développer de petits et grands projets pour y répondre. L'ensemble des logements et des habitants seront recensés à partir du 18 janvier 2024.

Comment ça se passe ?

Une lettre sera déposée dans votre boîte aux lettres. Puis, Madame Edith FOURNIER, habitante du village et agente recenseuse, recrutée par la commune, vous fournira une notice d'information soit dans votre boîte aux lettres soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous faire recenser. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

Se faire recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, et également plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis par l'agente recenseuse.

Vous n'avez reçu aucun document d'ici le **21 janvier 2024** ?

Contactez la mairie par téléphone au 03.81.89.51.51 ou par mail mairie@villeneuve25270.fr

Pourquoi êtes-vous recensés ?

Le recensement de la population permet de **savoir combien de personnes vivent en France** et d'établir la **population officielle de chaque commune**. Le recensement fournit également **des statistiques sur la population** : âge, profession, moyens de transport utilisés, et les logements...

Les résultats du recensement sont essentiels. Ils permettent de :

1. Déterminer la participation de l'État au budget de notre commune : **plus la commune est peuplée, plus cette dotation est importante** ! Répondre au recensement, c'est donc permettre à la commune de disposer des ressources financières nécessaires à son fonctionnement.
2. Définir le **nombre d'élus** au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...
3. **Identifier les besoins** en termes d'équipements publics collectifs (transports, écoles, maisons de retraite, structures sportives, etc.), de commerces, de logements...

Pour en savoir plus sur le recensement de la population, rendez-vous sur le site le-recensement-et-moi.fr.

Association Sportive HAUT LISON



Le club est composé de 2 équipes seniors (1 équipe masculine engagée en 3^{ème} division et 1 équipe féminine à 11), ce qui représente une quarantaine de licenciés joueurs et dirigeants.

Quelques changements ont eu lieu au sein du bureau en juin dernier avec la nomination de Maxime ROLET, Nicolas PREVALET et Julia SAGE aux postes respectifs de vice-président, secrétaire et trésorière. Saluons leur engagement immédiat dans leurs nouvelles fonctions.

Cette année, l'association a profité de la trêve estivale pour repeindre les poteaux de but et la main courante afin de garder un site accueillant.

La pétanque organisée en juillet a connu un réel succès grâce à la météo, au travail des membres du club, et au nombre de participants. La soirée moules-frites a clôturé la journée dans une ambiance conviviale.

Nous remercions l'IME L'Eveil, la CCA 800 et la Commune pour la mise à disposition du parking, du parc du Château et du préau.

2024 sera l'occasion de fêter un demi-siècle d'existence du club. **50 ans** de matchs, **50 ans** de partage et de convivialité entre joueurs, **50 ans** de participation active des bénévoles pour faire vivre le club au cœur du village.

A cette occasion, nous recherchons tout type d'archives sur le club (photos, articles de presse...). Si vous souhaitez les partager, merci de contacter le Président.

L'Association remercie la municipalité, ses sponsors, son arbitre, ses indispensables bénévoles et bien sûr ses spectateurs du dimanche.

L'AS HAUT LISON souhaite à tous, une belle et heureuse Année 2024



Le club en 1976

La Vermicelloise

Cette année encore, l'association « La Vermicelloise » s'est donnée pour objectif d'animer notre village en proposant des moments de partage et de convivialité.

Nous profitons de cet article pour vous remercier de votre présence lors de nos différentes manifestations.

2023 restera une année douloureuse avec le décès de Martine, membre active de notre association.

Lors de cette année 2024 nous prévoyons la réalisation d'un terrain de pétanque, nous remercions la municipalité d'avoir répondu favorablement à cette demande et de soutenir ce projet. Espérons que ce sera un lieu de rencontre et de parties intenses pour les Vermecelés.

Nous nous réjouissons de vous retrouver lors de nos prochains événements et vous souhaitons une bonne et heureuse année 2024.



Ecole : la classe de Villeneuve d'Amont

L'année 2022 - 2023 à l'école de Villeneuve a été riche en projets :

- **Participation à l'exposition livre élu de Pontarlier** : création d'un livre géant sur le thème : Dis c'est quoi le bonheur ?
- **Formation de la personne et du citoyen** : rencontre régulière avec 4 enfants de l'IME l'Eveil avec lesquels nous avons chanté (langage des signes), fait de la peinture, joué ... bref nous avons appris à nous connaître.
- **Danse** : Pierre Alexandre Chauvin, directeur d'ITINER'DANSE nous a appris plusieurs chorégraphies sur des musiques actuelles.
- **Jardinage** : à l'école de Villeneuve, on plante, on cultive, on désherbe, on récolte et on déguste nos produits (salades composées, radis, soupe de potiron).
- **La classe des bois** : sorties en forêt (aménagement de notre coin bois, land art, on apprend à connaître la nature et on se dépense à travers des jeux sportifs).
- **Intervention de M. Eric Pagnier** : pour la pérennité de nos forêts, il est essentiel de planter d'autres essences que celles qui peuplent nos forêts actuellement. Nous avons planté des cèdres et des pins.
- **Voyage scolaire** : pour terminer l'année et pour le plus grand plaisir des enfants, nous nous sommes rendus au Barboux sur deux jours avec une nuitée. Au programme, tir à l'arc, jeux de cirque et découverte de la forêt et de la mare.

